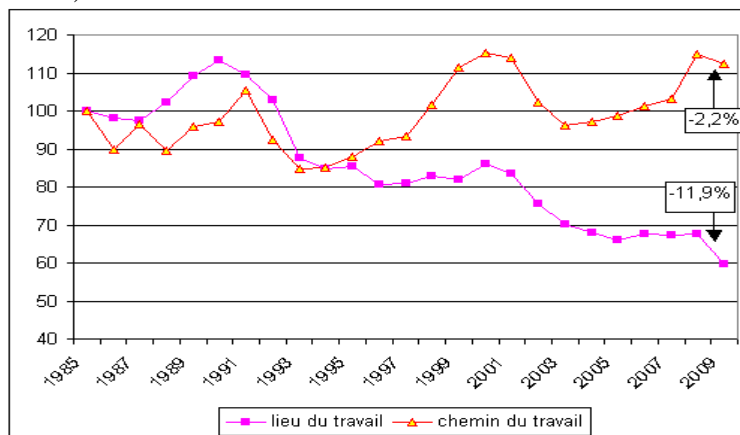




## Près de 12 % d'accidents du travail en moins en 2009, par rapport à 2008

En 2009, le Fonds des accidents du travail<sup>1</sup> a enregistré 145.546 accidents sur le lieu du travail dans le secteur privé, soit 11,9% % d'accidents en moins que l'année précédente. Les actions de prévention menées par les différents acteurs dans le cadre de la stratégie nationale 2008-2012 ont certes contribué à cette évolution favorable mais elles ne peuvent pas expliquer complètement l'impact observé cette année. En effet, les politiques menées dans le cadre de la prévention des accidents du travail ne donnent généralement des résultats qu'à terme. Cette diminution significative des accidents en 2009 est aussi donc en partie un effet de la crise économique et de ses conséquences sur l'emploi : la diminution des heures prestées réduit naturellement le risque d'accidents du travail. Mais la diminution de l'emploi n'explique cependant pas toute la baisse du nombre des accidents. En effet, si chaque travailleur courait un risque identique d'accident, la diminution de l'emploi entraînerait une diminution des accidents du travail du même ordre. Or tel n'est pas le cas : en 2009, les travailleurs ont presté 4% d'heures en moins qu'en 2008. Autrement dit, la diminution des accidents a été 3 fois supérieure à la baisse de l'emploi !

Evolution du nombre des accidents sur le lieu du travail et sur le chemin du travail de 1985 à 2008 (base 100=1985)



Si elle est quasi générale, la baisse de l'activité économique n'a pas touché tous les secteurs de la même façon. Dans l'industrie manufacturière et dans les services, dont fait partie l'intérim, le nombre d'heures prestées a diminué respectivement de 10,7% et de 8,9%. Par contre, le secteur de la santé et de l'action sociale diverge avec un volume d'emploi qui a augmenté de 1,5% en 2009. Les conséquences sur le nombre d'accidents dans ces secteurs s'en trouvent amplifiées : 17,9% d'accidents en moins dans l'industrie et 26,4% en moins également dans le secteur des services. De l'autre côté, le secteur de la santé et de l'action sociale a enregistré une augmentation du nombre de ses accidents de 3,2%, soit plus de deux fois supérieure à la croissance de l'emploi.

<sup>1</sup> <http://www.faofat.fgov.be> - Statistiques § études – Rapports et tableaux statistiques 2009

C'est essentiellement dans l'emploi des jeunes travailleurs que la crise a eu le plus d'effet : les travailleurs de moins de 25 ans ont presté 8,5% d'heures en moins que l'année précédente. Si l'emploi des 25-44 ans a connu une baisse avoisinant les 5%, le nombre d'heures prestées par les travailleurs plus âgés est resté relativement stable, l'augmentation des prestations des femmes compensant les pertes enregistrées chez les hommes.

Quelle catégorie professionnelle a vu réduire son accès à l'emploi en 2009 ? Il s'agit essentiellement des ouvriers (-7,4% d'heures en moins), surtout les plus jeunes d'entre eux. La diminution des accidents chez les ouvriers est encore plus prononcée : - 15,2% contre -1,2% chez les employés. C'est chez les ouvriers intérimaires que la diminution du nombre des accidents est la plus spectaculaire : - 37%. Alors qu'en 2008, les victimes d'accidents dont l'ancienneté dans l'entreprise était la plus courte (moins d'un an) représentaient 34,9% de l'ensemble des accidentés, elles ne sont plus que 30,4% en 2009, ce qui peut s'expliquer par une réduction de l'embauche.

La diminution de l'emploi a été la plus importante chez les travailleurs exposés davantage au risque d'accident (ouvriers, jeunes travailleurs, intérimaires, travailleurs avec une ancienneté réduite dans l'entreprise), ce qui a contribué à créer un effet multiplicatif sur la contraction globale des accidents du travail en 2009. Mais en plus, on observe que, même dans ces catégories de travailleurs, la diminution des accidents est supérieure à la baisse de l'emploi.

Le résultat est que, pour l'ensemble du secteur privé, tant le taux de fréquence<sup>2</sup> que le taux de gravité réel<sup>3</sup> qui neutralisent les effets de l'évolution de l'emploi en rapportant les accidents et leurs conséquences au volume des heures de travail sont inférieurs de 10% aux taux de 2008.

La variation du risque d'accident du travail avec la conjoncture économique a déjà été étudiée par le passé. Selon une étude<sup>4</sup> de Marie Bouvet et Nouara Yahou, le risque d'accident augmente lorsque l'activité économique est dynamique et se réduit lors des récessions. Selon ces auteurs, tout se passe comme si les risques d'accidents augmentaient lorsque les ressources en main d'œuvre étaient employées au maximum et qu'à l'inverse un ralentissement économique relâchait les tensions dans l'organisation du travail.

A quoi peut-on s'attendre avec la reprise de l'activité économique ? L'étude dont il est question précédemment s'était focalisée sur les effets de l'amélioration de la situation économique à partir de 1998. Les chercheurs n'avaient pas observé, pour leur part, d'augmentation du risque d'accident dans la première phase de la reprise, phase pendant laquelle les entreprises accroissent leur productivité ou l'intensité des salariés en place. Ils émettaient cependant l'hypothèse que c'est au moment où l'entreprise, dans un second temps, pour répondre à la reprise des activités, doit faire appel à une main d'œuvre inexpérimentée ou avec un statut précaire davantage exposée au risque d'accident que le risque relatif d'accident s'accroît.

---

<sup>2</sup> Nombre d'accidents avec incapacité temporaire ou mortels par million d'heures prestées

<sup>3</sup> Total des jours d'incapacité temporaire par mille heures prestées.

<sup>4</sup> Le risque d'accident du travail varie avec la conjoncture économique - Premières Synthèses, n° 31-1, Dares, août 2001